

# Les Infos de Base

mercredi 10 mars 2010  
volume 13, numéro 10  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 10 du 10 mars 2010. Les modifications apportées par L.Q. 2010, c. 1 et entrées en vigueur au 10 mars 2010 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 10 du 10 mars 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 9 du 6 mars 2010.

Tous les règlements sous **A-20.03**, **C-72.1**, **I-2**, **I-3**, **I-4**, **L-6**, **M-19.3** et **P-9.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 25 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 24 février 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie

1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 7 du 20 février 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 21 janvier 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 5 du 3 mars 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 5 du 3 mars 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 février 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 février 2010.

Dans son édition de février, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 642 termes ou mots de renvoi pertinents.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des audioprothésistes du Québec, [R.R.Q., c. **A-33**, r. 4.1], remplacé.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des audioprothésistes du Québec, Décision du 17-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 940, a. 11.

Arrêté concernant l'approbation des balances, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 0.001], ann. V.

Arrêté ministériel concernant l'approbation des balances, A.M. 2010-02 du 24-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 936, a. 2.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des audioprothésistes du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 17-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 940], nouveau.

Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes, [R.R.Q., c. **F-2.1**, r. 0.1.1], aa. 3-5.4, 9, 10, 12, 16, 27-30, 32.1-32.3.

Règlement modifiant le Règlement sur les compensations tenant lieu de taxes, D. 126-2010 du 24-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 933, aa. 1-8.

Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 362], aa. 10.1, 56.1, 58.6.

Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, Décision 9338 du 01-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 977, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, Décision 9344 du 23-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 977, aa. 1, 2.

Règlement sur le partage et la cession

des droits accumulés au titre du régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec, [R.R.Q., c. **1990 c. 5**, D. 125-2010 du 24-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 831], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur la concurrence, L.R.C. 1985, ch. **C-34**, aa. 45, 45.1, 90, 90.1.

Loi d'exécution du budget de 2009, L.C. 2009, ch. 2, aa. 410, 429.

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, a. 183.

Loi d'exécution du budget de 2009, L.C. 2009, ch. 2, a. 442.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.